

Le 17 juillet 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret-programme : réforme des Cellules de reconversion

Le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre de l'Emploi, renforce son dispositif d'accompagnement des travailleuses et travailleurs touchés par un licenciement collectif dans le cadre d'une restructuration, d'une faillite ou d'une dissolution d'entreprise, avec pour objectif de garantir un retour rapide et durable vers l'emploi.

Les dispositions proposées clarifient le rôle central de chacun des acteurs dans le cadre de deux temporalités distinctes : l'annonce du licenciement collectif et l'effectivité de ce dernier.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement anticipé, qui devra être mis en place dès l'annonce du licenciement collectif par le Forem, en partenariat avec les organisations syndicales et avec le soutien financier de la Région wallonne.

Le Forem assurera ensuite la direction et la coordination des cellules pour l'emploi. Afin d'en garantir la qualité, la transparence et la traçabilité, il encadrera également l'intervention des opérateurs d'outplacement, qui doivent permettre aux travailleuses et travailleurs de trouver un nouvel emploi dans une autre entreprise.

Le texte prévoit en outre une intervention possible pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'une faillite, d'une réorganisation judiciaire ou d'une dissolution, assurant ainsi une plus grande égalité de traitement dans l'accompagnement à la remise à l'emploi et à l'accès à l'outplacement.

Enfin, une disposition transitoire permettra aux cellules de reconversion déjà actives de poursuivre leur travail au bénéfice des travailleuses et travailleurs licenciés.

Pour le Ministre :

« Cette réforme témoigne de notre volonté forte de conjuguer efficacité, anticipation et responsabilité sociale dans la gestion des restructurations professionnelles, en préservant l'expertise de chacun des acteurs. Nous voulons être aux côtés des travailleuses et travailleurs face à l'épreuve, leur offrir dès que possible le soutien psychologique nécessaire, mais aussi un accompagnement optimal, tant collectivement qu'individuellement, orienté vers un retour rapide à l'emploi. »

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79